



## AVIS D'ENQUETE

L'enquête publique est ouverte du **01.02.2023** au **02.03.2023**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985, la Municipalité de Grandevent soumet à l'enquête publique, du 1<sup>er</sup> février 2023 au 2 mars 2023:

- le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement (RPACom)
- la constatation de la nature forestière en bordure de zone à bâtir
- le plan de l'affectation au domaine public communal de la parcelle n°217

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi que ses annexes.

Le dossier est déposé au greffe municipal pour la durée de l'enquête publique, où il peut être consulté pendant les horaires d'ouverture du bureau communal. Le dossier est également publié sur le site internet de la Commune pendant la durée de l'enquête.

Une délégation de la Municipalité, accompagnée de son mandataire, sera à disposition pour répondre à vos questions le 23 février 2023, de 8h30 à 17h, sur **inscription préalable** auprès de la secrétaire municipale (atteignable les lundis de 19h à 20h et les mardis de 9h à 11h).

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, ou déposées par écrit au greffe municipal, avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité